

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79089
Objet

Travaux du port :
avenant n° 1 au cahier
des charges SEMIPAR

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt sept juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOUCHE, MM. LACHAUD, BUJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOR par M. LIS,
NAULIN par Mle FOUCHE,
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 2 mars 1979 a été définie la liste des travaux à réaliser par la SEMIPAR pour l'aménagement du port.

Cette liste est à compléter de la manière suivante afin de conduire jusqu'au bout cette réalisation :

- . aménagement des pontons des pêcheurs
- . grill de carénage pour le bassin de pêche
- . adaptation du premier bassin à la plaisance avec entre autres, déroctage, mise en place de pieux et de pontons, aménagement des abords, bâtiments administratifs...

Les différentes clauses du cahier des charges particulier passé à cet effet avec la SEMIPAR, restent inchangées et ces travaux ne seront engagés qu'après accord de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 juillet 1979,

Vu l'avis de la Commission du port en date du 19 juillet 1979,

DECIDE :

- de compléter le cahier des charges particulier passé avec la SEMIPAR en date du 2 mars 1979 et approuvé le 22 mai 1979 par les réalisations suivantes à mener par la SEMIPAR :

- . aménagement des pontons des pêcheurs
- . grill de carénage du bassin de pêche
- . adaptation du premier bassin (le plus ancien) à la plaisance avec entre autres : déroctage, mise en place de pieux et de pontons, aménagement des abords, bâtiment administratif..

- d'autoriser le Premier Adjoint par délégation à signer l'avenant n° 1 au cahier des charges, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire



APPROUVE
La Rochelle, le 01 FEV. 1980
Le Préfet,

Maurice THEYS

AVENANT N° 1 au
CAHIER DES CHARGES PARTICULIER

passé en application des dispositions du chapitre II de la convention
du 5 janvier 1979 qui régit les rapports entre la Ville de ROYAN et
la SEMIPAR.

La liste des réalisations confiées à la SEMIPAR par la Ville de ROYAN
est complétée par les travaux suivants :

- aménagement des pontons des pêcheurs
- grill de carénage pour le bassin de pêche
- adaptation du premier bassin à la plaisance avec
entre autres, déroctage, mise en place de pieux
et de pontons, aménagements des abords, bâtiment administratif

Les autres clauses du cahier des charges sont inchangées étant précisé que la
Ville reversera à la Société les subventions de l'Etat ou du Département qu'elle
aura perçues au titre de tout ou partie de ce programme.

Fait à ROYAN, le 27 JUIL 1979

Pour la Ville
Le Premier Adjoint

J. Pierre FABER



Pour la SEMIPAR
Le Président

Pierre LIS

La Réunion

01 FEV. 1980
Le Préfet,

Maurice THEYS

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

DIRECTION
DES
FINANCES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

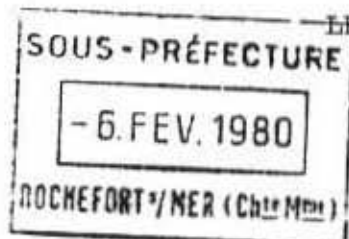
2... BUREAU

NC/TB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, LE

01 FEV. 1980



LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à

Monsieur le MAIRE de

ROYAN

S/c de M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT



OBJET : Ville de ROYAN - Travaux complémentaires au port dans le cadre de la convention d'affermage du 5 janvier 1979 - Avenant n° I au cahier des charges particulier.

REFER. : Délibération du 27 juillet 1979
Ma lettre AR/SD du 31 août 1979.

P. J. : 6.

J'ai eu l'honneur de vous faire part, par correspondance rappelée en référence, de mon refus d'approbation de la délibération du 27 juillet 1979 par laquelle votre Conseil Municipal a décidé de passer un avenant au cahier des charges particulier approuvé le 22 mai 1979, et relatif aux travaux complémentaires d'aménagement à effectuer au port, dans le cadre de la convention d'affermage conclue avec la S.E.M.I.P.A.R. le 5 janvier 1979.

.../

A l'issue de l'étude complémentaire que j'ai fait effectuer à propos de cette affaire, je suis en mesure de vous adresser, ci-joint, en retour, approuvée par mes soins, la délibération dont il s'agit, accompagnée de l'avenant n° I au cahier des charges particulier.

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.